

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.
9 — 02 — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — Express.
7 — 22 — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 20 — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — Express.
12 — 38 — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — soir, Omnibus.
10 — 30 — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 50 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. — 75 —

RÉSERVES SONT FAITES : Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On lit dans le Moniteur universel, de samedi :

• Une grande émotion règne dans Paris.
• Le bruit courait que l'armée française, sous les ordres du général Mac-Mahon, avait remporté une éclatante victoire.

• On disait qu'une dépêche affichée à la Bourse annonçait que l'armée française avait fait 25,000 prisonniers, que 40 canons étaient en notre pouvoir, que le prince héritier Frédéric-Guillaume était au nombre des prisonniers, qu'enfin l'armée était à Landau.

• Rien n'est malheureusement venu encore confirmer cette nouvelle, qui est de pure invention.

• On a arrêté à la Bourse un individu qui colportait cette prétendue dépêche, et qui a dit, lorsqu'on l'a interrogé, qu'il la tenait de deux personnes qu'il ne connaissait pas.

• Il n'y a pas d'expressions dans la langue française pour qualifier d'aussi révoltantes manœuvres.

On lit dans la Presse :

Trois heures et demie. — La Bourse est en vahie; on entend les cris de : « A bas la Bourse! Fermez la Bourse! »

L'ordre vient d'être donné de faire évacuer la Bourse, sans brutalité; c'est l'ordre qu'on entend rétablir.

Une masse furieuse vient de se jeter sur la corbeille, tout est démolé. En un clin-d'œil le désordre est à son comble.

On est allé chercher du renfort au poste voisin.

Trois heures quarante. — La Bourse est vide, mais absolument saccagée à l'intérieur.

Au moment où on a vu s'exécuter le mouvement d'évacuation, des applaudissements frénétiques se sont fait entendre.

Une instruction judiciaire est commencée, et se poursuit au moment où nous mettons sous presse.

Vers trois heures et demie, M. Emile Ollivier revenait de Saint-Cloud au ministère de la justice, traversant avec peine une foule considérable qui, apprenant que la nouvelle affichée à la Bourse était fautive, était venue de toutes parts, principalement de la Bourse, afin de demander quels étaient les renseignements officiels. Un écriteau annonçait que l'auteur de la fautive nouvelle était arrêté. Des délégués de la foule demandèrent à entrer; ils furent reçus par le ministre; pendant qu'il s'entretenait avec eux, les fenêtres s'ouvrirent; M. Adolphe Ollivier annonça que le garde des sceaux allait parler, et demanda à la foule la promesse d'écouter avec calme. Sur cette promesse, M. Emile Ollivier s'avança au balcon, et au milieu d'un profond silence s'exprima en ces termes, d'une voix à la fois forte et émue :

« La nouvelle affichée aujourd'hui à la Bourse est une manœuvre indigne. Une enquête est ouverte afin de rechercher ceux qui, dans un moment si solennel, troublent ainsi la tranquillité publique que le gouvernement a toujours maintenue. Le gouvernement donne immédiatement à tous les journaux les nouvelles qu'il reçoit... »

Une voix : Dix heures plus tard !

Cris : Fermez la Bourse ! fermez la Bourse !

Quelques voix : Ecoutez donc ! écoutez donc ! Vous avez promis d'écouter avec calme.

Nouveaux cris : Fermez la Bourse !

M. Emile Ollivier, reprenant : « Vous demandez la fermeture de la Bourse. (Oui ! oui !) C'est une mesure grave; elle ne pourrait être prise qu'après que le gouvernement en aurait délibéré; je ne veux pas vous faire des promesses qui ne seraient pas tenues. (Bien !) Mais ce que je puis vous dire, c'est que toutes précautions seront prises pour qu'un acte aussi scandaleux ne puisse se renouveler. (Bravo ! bravo !)

• Voici toutes les nouvelles que nous avons : Le maréchal Mac-Mahon concentre ses troupes et s'appête à réparer l'échec, le malheur éprouvé par une de nos divisions. Cette division, qui ne se composait que de 6 à 7,000 hommes, n'a battu en retraite, après un long et héroïque combat, que devant deux corps d'armée. (Bravo !) Je vous le répète, le maréchal Mac-Mahon s'est mis en position pour arrêter les ennemis et pour venger un avantage momentané qu'ils n'ont dû qu'à leur grand nombre. (Bravo !)

• Répandez-vous dans Paris, et dites partout que le gouvernement vous donnera toutes les nouvelles certaines. Ne croyez à aucune de celles qui circuleront, ne croyez qu'à celles qui ont un caractère officiel.

• Devant vous qui êtes ici les représentants de la population parisienne, je jure sur l'honneur, s'il arrive quelque nouvelle, de ne pas la garder une minute sans vous la communiquer, par des affiches au besoin. Si les nou-

velles sont bonnes, nous vous les donnerons avec joie; si elles sont mauvaises, nous vous les donnerons avec confiance, sûrs qu'un revers passager n'ébranlera pas votre patriotisme et votre foi dans le succès final.

• Ayez confiance en nous, comme nous avons confiance en vous.

• Pendant que nos frères se battent à la frontière, ayons, nous, assez d'empire sur nous-mêmes pour les aider par notre patience (Bien !), et uissons-nous pour crier d'un élan unanime : Vive la patrie ! (Cris de : Vive la patrie ! vive la France !)

• Oui, uissons-nous pour crier ensemble : Vive la France ! (Applaudissements; cris de : Vive la France !)

Après ce discours, la foule se disperse lentement.

L'agitation jetée dans Paris par les incidents de l'après-midi de samedi ne pouvait manquer de se traduire dans la soirée par des épisodes plus ou moins graves.

Nous empruntons à divers journaux le récit des principaux épisodes qui ont marqué la fin de la journée.

.... Une foule nombreuse s'est introduite, vers quatre heures, dans l'enceinte de la Bourse; elle a saccagé les barrières et la corbeille des agents de change. Plusieurs arrestations ont été opérées.

.... Vers neuf heures du soir, une foule considérable de promeneurs à pied et en voiture s'est portée sur les boulevards, entre la rue Montmartre et la rue de la Chaussée-d'Antin. De temps à autre passaient quelques hommes chantant la Marseillaise et criant : « Des

PROUDESTON.

LE COLONEL RAMON,

Extrait des Mémoires du docteur Bernagins.

Par LUCIEN BIART.

(Suite.)

Une terrible fusillade éclate; je me lève et me précipite d'un bond près de la muraille. Les balles sifflent, un coup de canon retentit, les vitres des croisées vibrent.

Un quart d'heure s'écoule sans que le vacarme cesse, — un siècle lorsqu'on est passif. Les clairons sonnent; encore des cris, plus rapprochés cette fois. Des chevaux passent au galop. La ville est-elle prise? J'éteins ma lampe; il ne faut pas offrir de point de mire à l'ennemi, et je m'aperçois, avec stupéfaction qu'il fait jour. Enhardi par la vue d'un rayon de soleil; j'ouvre ma fenêtre, les détonations ont cessé.

Des soldats, à demi-vêtus, défilent; ce sont ceux de la garnison. J'apprends coup sur coup que les libéraux ont attaqué un de nos retranchements; qu'ils ont été repoussés avec perte; qu'on a pris un drapeau et fait cinquante prisonniers.

On crie : Vive la Religion ! vive le Gouvernement Suprême ! vive la Liberté ! Soudain, monté sur un cheval gris, le front ceint d'un mouchoir taché de sang, je vois s'avancer un homme autour duquel des jeunes officiers font caracoler leurs chevaux en poussant d'énergiques vivats : c'est le colonel Ramon. C'est lui qui a prévu l'attaque, qui a repoussé l'assaut, poursuivi l'ennemi jusque dans son camp et conquis le drapeau. Il passe; son visage grave, triste, impassible, a la même expression que lorsqu'il s'appuyait sur le guéridon de l'hôtel-de-ville et que son général m'empruntait cinq cents francs. Nos regards se croisent; il me salue. Bientôt les fusées éclatent, les cloches sonnent à toute volée; les tambours battent aux champs; les clairons entonnent leurs plus belles fanfares, suivis, précédés, entourés par le peuple, qui applaudit en vociférant. On célèbre la victoire et je songe à me coucher. Avant de m'endormir, je pense à relire ce qu'Ixtlilxochitl a écrit sur les Toltèques, puis je revois les traits mornes du colonel Ramon.

Décidément, le visage de cet homme ne ressemble à nul autre et m'a frappé.

II.

Dans son indigeste et savante histoire de la « Monarchie Indienne », — imprimée pour la seconde fois à Madrid, en 1723, — Torquemada rapporte que les Tol-

tèques, en prenant possession du Mexique, trouverent les traces d'une race de géants. Les Toltèques, dans leurs traditions, gardaient le souvenir d'un déluge, et c'était une croyance parmi eux que le monde serait détruit de nouveau, mais par le feu. Torquemada, moine franciscain, cherche à établir que la Bible...

Quel vacarme, bon Dieu, et quelle incommode invention que la poudre ! La fusillade ne cesse de retentir; une pièce de campagne tonne de temps à autre, et, de montagne en montagne, l'écho transmet le bruit en le grossissant. Orizava est située au milieu d'une riante vallée; dans tous les sens des coteaux fleuris et des sommets couronnés de bois. Entre chaque échancrure, un nouveau sommet que l'éloignement rend vaporeux, puis le volcan couvert de neige qui semble se pencher pour voir courir dans la plaine les mille sources qui s'échappent de ses flancs. Masses calcaires que ces montagnes entassées, criblées de grottes par conséquent, et que ces vides rendent plus sonores. Les Indiens logés entre ces pics lointains, inaccessibles pour tout autre pied que le leur, comptent un par un les coups de fusil qui retentissent dans la ville; les détonations de la pièce de campagne, si les lois de l'acoustique ne sont pas fausses, doivent ressembler au roulement prolongé du tonnerre. Du temps des Toltèques...

Un cheval s'arrête brusquement sous mes fenêtres;

on frappe à ma porte à coups redoublés; quelle impatience, bon Dieu !

— Qui est là ? m'écriai-je.

— Ouvrez, docteur, ouvrez.

— Donnez-moi le temps, que diable ! En aucun pays, à ma connaissance, les portes ne s'ouvrent avant qu'on ait frappé. D'ailleurs, j'y songe, qui êtes-vous ?

— Diego Perez, et j'ai besoin de votre savoir pour l'extraction d'une balle qui vient de se loger dans le ventre de mon capitaine; il y a danger de mort, docteur; hâtez-vous ou je défunerai votre porte.

— Ma maison, dis-je tout en détachant la chaîne de fer qui servait de renfort à ma serrure, est celle d'un citoyen étranger, d'un Français, d'un médecin...

— Et c'est à ce double titre que je viens vous requérir; le sang coule, señor, et nos chirurgiens ont perdu la tête; ouvrez, au nom du Dieu puissant !

La chaîne tombe, et je me trouve en face d'un jeune lieutenant de ma connaissance. La lumière de ma lampe éclaire son visage pâle, ému; ses yeux noirs brillent d'un élat fiévreux.

— Montez en croupe, il n'y a pas une minute à perdre, me crie-t-il.

— Donnez-moi le temps au moins de prendre ma trousse.

— Inutile, docteur; ce ne sont pas les instruments

nouvelles ! Mais l'attitude de la population est très-calme.

Les postes de la garde nationale ont été doublés.

..... C'est encore une fois la place Vendôme qui devient le foyer principal de l'agitation.

Voici, — dit le *Gaulois*, — Les précautions prises par le ministère pour la garde de cette place :

Un bataillon de ligne a été massé dans l'intérieur des bâtiments du ministère de la justice.

Deux bataillons de garde nationale ont été appelés sur la place.

Un escadron de garde nationale à cheval a été également commandé.

Vingt-quatre capitaines d'état-major avaient été mandés à l'état-major de la place Vendôme.

Les gardes nationaux avaient reçu avis, dès cinq heures, qu'ils recevraient une distribution de cartouches.

On parlait encore, à ce moment, d'appeler le maréchal Baraguey-d'Hilliers au commandement des troupes.

Dispositions en somme très-louables, en présence de l'excitation fébrile d'une partie de la population parisienne.

Vers onze heures le bruit court que des rixes viennent d'avoir lieu dans la rue de la Paix.

Le boulevard ne laisse pas que d'être inquiet.

On a entendu des roulements de tambours.

Un grand nombre de personnes se retirent précipitamment et se dispersent aux abords du nouvel Opéra.

La circulation des voitures n'a pu être rétablie de ce côté.

On a pris d'assaut, un omnibus dont le conducteur voulait passer quand même à travers la foule. Cet enragé a failli être mis en pièces par les assaillants. La police, accourue en toute hâte, l'a presque arraché de force des mains des passants et l'a conduit au poste voisin.

On arrête plusieurs personnes parmi lesquels MM. Jules Vallès et Paul Arène.

Le premier est assez mal mené par un capitaine de la garde nationale, au moment des premières sommations.

La place Vendôme n'étant pas évacuée, les troupes reçoivent l'ordre de faire les sommations voulues.

Toute l'agitation qui se concentrait sur ce point commence à se dissiper.

Dès samedi soir, la proclamation ministérielle suivante avait été affichée dans Paris :

LE CONSEIL DES MINISTRES
A LA POPULATION DE PARIS.

Vous avez été justement émus par une odieuse manœuvre.

Le coupable a été saisi, et la justice informée. Le gouvernement prend les mesures les plus

énergiques pour qu'une telle infamie ne puisse plus se renouveler.

Au nom de la patrie, au nom de votre armée héroïque, nous vous demandons d'être calmes, patients et de maintenir l'ordre.

Le désordre à Paris, ce serait une victoire pour les Prussiens.

Aussitôt qu'une nouvelle certaine arrivera, de quelque nature qu'elle soit, bonne ou mauvaise, elle vous sera immédiatement communiquée.

Soyons unis, et n'ayons en ce moment qu'une pensée, qu'un vœu, qu'un sentiment : le triomphe de nos armes.

Le 6 août 1870, à six heures.

ÉMILE OLLIVIER, DUC DE GRAMONT, CHEVANDIER DE VALDROME, SEGRIS, GÉNÉRAL DEJEAN, LOUVET, AMIRAL RIGAUD DE GENOUILLY, PLICHON, MAURICE RICHARD, DE PARIEU.

On lit dans la *France* :

Nous venons de recevoir une députation de la jeunesse des Ecoles.

Elle demande :

1° Que la réunion de la Chambre ait lieu dès demain.

2° Que tous les hommes de 20 à 35 ans, qui se trouvent dans Paris, soient dès à présent armés, enrégimentés et exercés, en vue d'un cas extrême.

Cette double requête, inspirée par un élan de prévoyant patriotisme, auquel s'associe toute la population, appelle l'attention du gouvernement.

2 heures. — La plus vive agitation règne dans Paris.

Dans plusieurs quartiers des manifestations se préparent pour demander la réunion de la Chambre dès demain.

ARMÉE DU RHIN.
Voici, d'après le *Rappel*, le tableau complet des sept corps de l'armée française :

Garde impériale.
BOURBAKI.
Général chef d'état-major : Dauvergne.

1° division : Deligny. — Brincourt : Chasseurs à pied ; 1° et 2° voltigeurs. — Garnier : 3° et 4° voltigeurs.

2° division : Picard. — Jeaningros : Zouaves, 1° grenadiers. — De Poitevin : 2° et 3° grenadiers.

3° division : Desvaux. — Halna de Frétoy : Guides, chasseurs. — De France : Lanciers, dragons. — Du Preuil : Cuirassiers, carabiniers.

Premier corps d'armée.
Maréchal MAC-MAHON.
Chef d'état-major : Colson.

1° division : général Ducrot. — Moreno : 13° bataillon de chasseurs ; 18° et 96° de ligne. — De Portis de Houldec : 45° et 74° de ligne.

2° division : général Douay (Abel). — Pelletier de Montmarie : 16° bataillon de chasseurs ; 50° et 78° de ligne. — Pellé : 1° zouaves ; 1° tirailleurs.

3° division : général Raoult. — L'Hérillier : 8° bataillon de chasseurs ; 36° et 4° de ligne. — Lefebvre : 2° zouaves ; 2° tirailleurs.

4° division : général De Lartigue. — Frauboulet de Kerledec : 1° chasseurs à pied ; 56° et 87° de ligne. — Lacretelle : 3° zouaves ; 3° tirailleurs.

Division de cavalerie : général Duhesme. — De Septeuil : 3° hussards ; 11° chasseurs. — De Nansouty : 2° et 6° lanciers ; 10° dragons. — Michel : 8° et 9° cuirassiers.

Deuxième corps.
Général FROSSARD.

Chef d'état-major : général Saget.

1° division : général Vergé. — Letellier-Valuzé : 3° bataillon de chasseurs ; 32° et 55° de ligne. — Jolivet : 76° et 77° de ligne.

2° division : général Bataille. — Pouget : 12° bataillon de chasseurs ; 8° et 23° de ligne. — Fauvart-Bastoul : 66° et 67° de ligne.

3° division : général De Laveaucoupet. — Doens : 10° bataillon de chasseurs ; 2° et 64° de ligne. — Micheler : 24° et 40° de ligne.

Division de cavalerie : général : Lichtin. — Valabréque : 4° et 5° chasseurs. — Bachelier : 7° et 12° dragons.

Troisième corps.
Maréchal BAZAINE.

Chef d'état-major : général Manèque.

1° division : général Montaudon. — Aymard : 18° bataillon de chasseurs ; 51° et 62° de ligne. — Clinchant : 81° et 95° de ligne.

2° division : général Castagny. — Cambriels : 15° chasseurs à pied ; 19° et 41° de ligne. — Duplessis : 69° et 90° de ligne.

3° division : général Metman. — De Potier : 7° bataillon de chasseurs ; 7° et 29° de ligne. — Arnaudeau : 59° et 71° de ligne.

4° division : général Decaen. — De Bauer (Joseph) : 11° chasseurs à pied ; 44° et 60° de ligne. — Sanglé de Ferrières : 80° et 85° de ligne.

Division de cavalerie : général de Clerambault. — Bruchard : 2° 3° et 10° chasseurs. — De Maubranche : 2° et 4° dragons. — De Juisac : 5° et 8° dragons.

Quatrième corps.
Général DE LADMIRAL.
Chef d'état-major : Osmont.

1° division : général de Cissey. — Brayer : 20° bataillon de chasseurs ; 1° 6° de ligne. — De Golbert : 57° 75° de ligne.

2° division : général Rose. — Bellecourt : 5° bataillon de chasseurs ; 15° 43° de ligne. — Pradier : 64° 98° de ligne.

3° division : général de Lorencez. — Pajol : 5° bataillon de chasseurs ; 15° 33° de ligne. — Berger : 54° 65° de ligne.

Division de cavalerie : général Legrand. — De Montaigne : 2° 7° de chasseurs. — De Gondrecourt : 3° 11° de dragons.

Cinquième corps.
Général DE FAILLY.

Chef d'état-major : général Besson.

1° division : général Goze. — Grenier : 4° bataillon de chasseurs ; 11° 46° de ligne. — Nicolas : 61° 86° de ligne.

2° division : général de l'Abadie d'Aydrien. — Lapasset : 14° bataillon de chasseurs ; 49° 84° de ligne. — De Maussion : 88° 97° de ligne.

3° division : général Guyot de Lespart. — Abbaticci : 19° bataillon de chasseurs ; 17° 27° de ligne. — De Fontanges : 30° 68° de ligne.

Division de cavalerie : — Général : Brahaut. — de Bernis : 5° hussards ; 12° chasseurs. — De la Mortière : 3° et 5° lanciers.

Sixième corps.
Maréchal CANROBERT.

1° division : général Tixier. — Péchot : 9° chasseurs ; 4° 10° de ligne. — Le Roy de Dais : 12° et 100° de ligne.

2° division : général Bisson. — Noël : 9° 14° de ligne. — Maurice : 20° 31° de ligne.

3° division : général Lafond de Villiers. — Buquet de Sonnay : 75° 91° de ligne. — Colin : 93° 94° de ligne.

4° division : général de Martimprey. — De Marguenat : 25° 26° de ligne. — De Chanaille : 28° 70° de ligne.

Division de cavalerie.
Général : de Sa lignac Fénelon. — Tilliard : 1° hussards, 6° chasseurs. — Savarisse : 1° 7° lanciers. — De Béville : 5° 6° cuirassiers.

Septième corps.
Général DOUAY (Félix).
Chef d'état-major : Renson.

1° division : général Conseil-Dumesnil. — Nicolai : 17° bataillon de chasseurs ; 3° 21° de ligne. — Maire : 47° 99° de ligne.

2° division : général Liébert. — Guiomar : 6° bataillon de chasseurs ; 5° 37° de ligne. — De la Bastide : 53° 89° de ligne.

3° division : général Dumont. — 52° 79° de ligne. — Cassivol de Préchansant : 82° 83° de ligne.

Division de cavalerie.
Général Ameil. — Cambriel : 4° hussards ; 4° 8° lanciers. — Joly Ducolombier : 6° hussards, 6° dragons.

RÉSERVE DE CAVALERIE.
1° division : 4° chasseurs d'Afrique. — 2° division : 1° 2° 3° 4° cuirassiers. — 3° division : 1° 9° dragons. — 7° 10° cuirassiers.

Pour les articles non signés : P. GOSST.

qui manquent à nos chirurgiens.
— Mon chapeau...
— La nuit est tiède, je vous prêterai le mien.

— Vous avouerez, dis-je en me hissant avec effort sur la croupe du cheval de mon interlocuteur, que cette nouvelle mode de se battre de nuit est fort désagréable ; on ne saura plus bientôt à quelle heure se livrer à l'étude...
— Tenez-vous bien, docteur.

La recommandation était prudente ; car le cheval partit au galop.

Nous parcourons les rues désertes, le ciel est plein d'étoiles filantes, on dirait le lointain bouquet d'un feu d'artifice. Le cheval renâcle avec vigueur, tourmenté par son mors et par l'éperon de son guide qui, penché en avant, excite encore par des jurons l'ardeur du noble animal. Le crépitement de la fusillade semble se rapprocher et retentir vers la porte de l'Angostura ; c'est vers ce point que nous courons ventre à terre.

— Où diable me conduisez-vous ? ne puis-je m'empêcher de m'écrier.

Le lieutenant paraît ne pas m'entendre. Parfois, un éclair jaillit ; c'est la pièce de montagne qui vomit sa mitraille. Les feux de peloton se répondent ; des balles

silifient autour de moi, — bruit désagréable et agaçant. Nous passons près d'un grand feu allumé derrière une muraille ; le général est là, on se presse autour de lui, les ordres se croisent. J'interroge de nouveau mon compagnon qui, toujours penché sur le cou de sa monture, pousse en avant, ne m'entend pas, ou ne veut pas me répondre. Est-ce une mauvaise plaisanterie ? me conduit-on au premier rang ? J'ai payé ma contribution, que diable, et je me dispose à réclamer énergiquement, lorsque le cheval s'arrête ; je suis près d'une tranchée.

Appuyé sur le parapet, éclairé de temps à autre par des lueurs rapides, le colonel Ramon, le front bandé, l'œil froid et dur est tourné vers l'ennemi. Autour de moi, des soldats frémissants, qui ne perdent pas leur chef de vue. On crie du côté du général, ici on observe et l'on se tait.

— Où a-t-on transporté le capitaine ? demanda mon guide à un sergent.

— Le capitaine ? Il y a dix minutes qu'il est mort, répond une voix.

Le lieutenant lance une imprécation vers l'ennemi, se découvre et se signe dévotement.

Je remarque que nous sommes seuls à cheval, que nous dépassons le parapet d'une moitié de corps, et

qu'une balle... Je n'ai pas le temps de terminer ma réflexion ; notre monture se dresse sur ses pieds de derrière et retombe affaissée. Je me sens étourdi et mourant.

— Attention ; réservez les feux, dit le colonel d'une voix aussi calme que son visage.

Je le vois tirer son épée du fourreau, j'entends des clameurs confuses, puis un vacarme affreux ; impossible de rien comprendre. Des cris, des jurons, des invocations à la Vierge, un sifflement continu. Soudain un silence lugubre.

— Ferme, mes fils !
— En avant ! en avant !
— Vive la religion !
— Vive la liberté !

— Ai-je marché ou roulé ? m'a-t-on poussé ?
L'instinct de la conservation m'a-t-il conduit là ? Je l'ignore. Un fait certain, c'est que je suis au fond d'un fossé sans eau, qu'on se bat autour de moi, qu'on tire dans toutes les directions.

— Victoire ! crie la voix du colonel.
— Victoire ! répètent ses fantassins.

J'essaie de me redresser, une fusillade éclate sur la droite et je me replonge dans mon fossé. Les soldats qui

se trouvent le plus rapprochés, et dont je vois le buste, lâchent leurs armes. Les uns s'affaissent, d'autres tombent en avant, d'autres en arrière. Quelques-uns, chancelants, semblent ivres et vont au hasard.

— Malédiction ! nous sommes tournés.
Le colonel Ramon apparaît sur le bord du fossé, la main au-dessus de ses yeux, les sourcils froncés ; son regard cherche à percer les ténébres.

— Feu ! dit-il le bras étendu.
C'est l'ennemi qui répond à son commandement.

— Nous sommes trahis, colonel, s'écrie un jeune aide-de-camp ; les libéraux sont dans la ville.
Le colonel regarde autour de lui ; ses soldats fuient, il est seul. Il hausse les épaules avec dédain.

— Toujours des traîtres, murmure-t-il.
Il remet tranquillement son épée au fourreau, ramasse le manteau d'un soldat, le jette sur ses épaules, et je le vois s'enfoncer dans la ville dont les cloches commencent à s'ébranler.

(La suite au prochain numéro.)

Nouvelles Diverses.

Par décrets signés au grand quartier général de Metz, et rendus sur la proposition du maréchal ministre de la guerre major de l'armée du Rhin, ont été nommés :

Dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée,

Au grade de général de division, MM. les généraux de brigade Grenier (François), Marmier (Claude-Marie-Hyacinthe).

Au grade de général de brigade, M. Faure (Jules-César), colonel au corps d'état-major.

Et dans le corps d'état-major, au grade de colonel, M. Ducrot (Henri-Louis), lieutenant-colonel d'état-major.

Au grade de lieutenant-colonel, M. Fay (Charles-Alexandre), chef d'escadron d'état-major.

— Le *Journal officiel* publie un rapport présenté à l'Impératrice par le ministre de la justice.

Dans ce rapport, le ministre, après avoir rappelé que, depuis plus de 40 ans, l'indemnité accordée aux vicaires sur les fonds de l'Etat est fixée à la somme de 350 francs jugée insuffisante, constate que la loi de finances du 27 juillet a décidé en principe que l'indemnité des vicaires serait portée à 450 francs, et qu'elle a alloué les crédits nécessaires pour leur accorder en 1871 une première augmentation de 50 francs.

Ce rapport est suivi d'un décret conforme, signé par l'Impératrice et conçu en ces termes :

« L'indemnité allouée aux vicaires sur les fonds de l'Etat sera portée, à partir du 1^{er} janvier 1871, de 350 fr. à 400 fr. »

— Le maréchal Le Bœuf déploie la plus grande activité. Il surveille de sa personne les divers mouvements stratégiques en cours d'exécution. En son absence, c'est le général Jarras qui dirige les bureaux de l'état-major général.

— On annonce que les bataillons de la garde mobile, dont on avait commencé la concentration au camp de Châlons, vont être dirigés vers les villes de la frontière.

— Les prisonniers prussiens, arrivés à Metz, sont au nombre de trente-neuf dans l'affaire de Sarrebruck.

Dix-neuf des nôtres seraient tombés entre les mains de l'ennemi.

— Le premier soldat prussien qui a tué un officier français a reçu une prime d'argent considérable.

DÉPÊCHE PRUSSIENNE.

Voici le télégramme par lequel le roi de Prusse a annoncé à la reine Augusta le combat de Wissembourg :

« Sous les yeux de Fritz, les nôtres ont remporté aujourd'hui une victoire brillante, mais sanglante, en prenant d'assaut Wissembourg et Geisberg, situé derrière. Nos 5^e et 11^e corps ainsi que le 2^e corps bavarois, étaient engagés.

• L'ennemi est en fuite, et a laissé entre nos mains 500 prisonniers non blessés, un canon et les tentes. Le général de division Douay est mort. De notre côté le général de Kirchbach est légèrement blessé.

• Mon régiment et le 58^e ont subi des pertes considérables. Dieu soit loué pour ce premier fait d'armes glorieux. Qu'il veuille continuer à nous assister !

• Mayence, 4 août. »

• GUILLAUME. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

ELECTIONS MUNICIPALES

6 et 7 août 1870.

Inscrits 3,171

Votants 1,672

Ont été nommés conseillers municipaux :

MM. voix.

Bury, docteur-médecin, par 1,253

Lecocq, avocat 1,241

Abellard, avocat	1,069
Bodin, avoué	1,063
Labiche, avoué	1,061
Picherit-Château	1,047
Cormery, avocat	1,043
Beaupaire, avoué	1,042
Barbin-Moricet	1,042
Le Blaye, notaire	1,005
James Combier	990
Poulet, avoué	988
Terrien, maître charpentier	974
Fournée-Chesneau	963
Mauriceau-Delaunay	957
Pichon, docteur-médecin	929
Considérant, propriétaire	911
Ernest Bardou, employé de banque	907
Eugène Guédon, négociant	890
Gilbert-Lancement, négociant	884
Humeau, propriétaire	882
Common-Bouchet, négociant	872
Louis Harrault, négociant	870
Jacob, industriel	843
Cholet, entrepreneur	843

N'ont pas été nommés :

MM.

Bonneau, peintre, qui a obtenu	794 voix.
Garreau-Moulard, m ^d de cuirs	745 —

Dans la liste des conservateurs, les candidats sont arrivés dans l'ordre suivant :

MM.

Delavau, Henri	777
Girard, Edouard	750
Besson-Morin	724
Jouffrault	716
Charles Ratouis	713
Chudeau	708
De Fos, Gustave	693
Lambert-Lesage	691
Chedeau	690
Ducamp-Courtilier	675
Baillergeau, juge au tribunal civil	666
Thoreau, Ernest, négociant	658
Mulot, négociant	646
Coutard, négociant	632
Laroche, négociant	632
Moricet, Léon	630
Couet, S-Ingénieur des ponts-et-chaussées	617
Foucher-Gilbert, propriétaire	612
Joly-Leterme	593
Bersoullé, Charles	584
Morillon, Sigismond	579
Girault, ancien pharmacien	576
Lancement, constructeur de voitures	567
Chanlouineau, négociant	546
Le colonel Lavoye	539
Gouby, aîné	534
Poisson, aîné	534

En réponse à l'appel fait au patriotisme du peuple français, trois employés des contributions indirectes à Saumur,

MM. Jauneau, Gaillard, Larroque,

ont demandé spontanément à partir pour rejoindre de suite la garde mobile à la frontière.

C'est un noble exemple ! il sera suivi. Le dévouement de ces MM. est d'autant plus louable, que leur âge et leur position administrative les dispensaient de tout service militaire.

Les derniers soldats de la garnison de Fontevault ont quitté Fontevault dimanche dernier. Ils ont été dirigés par le chemin de fer sur la frontière.

Le tirage de la classe de 1870 est fixé pour toute la France au 29 août.

Cinquante-quatre habitants de la commune de Chenehutte-les-Tuffeaux ont envoyé à la sous-préfecture de Saumur des dons en nature pour nos blessés de l'armée du Rhin.

Par décret rendu sur la proposition du ministre de la guerre par intérim, et signé le 4 août 1870, en conseil des ministres, par l'Impératrice régente, en vertu des pouvoirs qui

lui ont été confiés par l'Empereur, sont nommés chefs de bataillon dans la garde nationale mobile du département de Maine-et-Loire :

- 1^{er} bataillon (Angers), M. de Place (Joseph-Hector-Emile).
- 2^e bataillon (Saumur), M. Paillot (Amédée-Charles).
- 3^e bataillon (Cholet), M. Arnous-Rivière (Ernest).
- 4^e bataillon (Segré), M. Bayard de la Vingtrie (Edmond-Louis).

Par suite d'une décision qui vient d'être prise, la garde mobile du département de la Sarthe est appelée sous les drapeaux.

C'est le premier département de l'Ouest où cette décision vient d'être signifiée.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 8 août.

Le Ministre de l'intérieur aux Préfets et Sous-Préfets.

Français !

Nous avons dit toute la vérité. Maintenant à vous de remplir votre devoir. Qu'un même cri sorte de toutes les poitrines d'un bout de la France à l'autre ; que le peuple entier se lève, frémissant, dévoué pour soutenir le grand combat. Quelques-uns de nos régiments ont succombé sous le nombre : notre armée n'a pas été vaincue.

Le même souffle intrépide l'anime toujours, soutenons-la.

A l'audacement momentané heureuse, apportons la tenacité qui dompte le destin ; replions-nous sur nous-mêmes, et que nos envahisseurs se heurtent contre un rempart invincible de poitrines humaines.

Comme en 1792, comme à Sébastopol, que nos revers ne soient que l'école de nos victoires.

Ce serait un crime de douter un seul instant du salut de la patrie et surtout de n'y pas contribuer.

Debout donc ! debout !

Et vous, habitants au centre, du nord et du midi, sur qui ne pèse pas le fardeau de la guerre, accourez d'un élan unanime au secours de vos frères de l'est.

Que la France, une dans ses succès, se trouve plus une encore dans les épreuves, et que Dieu bénisse nos armes.

(Suivent les signatures des ministres.)

Paris, 8 août 1870, 7 h. du soir.

Le Ministre de l'Intérieur aux Préfets.

Parisiens !

Notre armée se concentre et se prépare à un nouvel effort. Elle est pleine d'énergie et de confiance. S'agiter à Paris, ce serait combattre contre elle, et affaiblir au moment décisif la force morale qui est nécessaire pour vaincre. Nos ennemis y comptent.

Voici ce qu'on a saisi sur un espion Prussien :

« Courage, Paris se soulève, l'armée française est prise entre deux feux. »

Nous préparons l'armement de la nation et la défense de Paris.

Demain le Corps-Législatif joindra son action à la nôtre. Que tous les bons citoyens s'unissent pour empêcher les rassemblements et les manifestations. Ceux qui sont pressés d'avoir des armes n'ont qu'à se présenter aux bureaux de recrutement. Il leur en sera donné de suite pour aller à la frontière.

(Suivent les signatures des ministres.)

Paris, 8 août, 11 h. 45 soir.

Le Ministre de l'intérieur aux Préfets.

Metz, 8 août, 10 h. 1/4.

Le corps du général de Failly, qui n'a pas été engagé, rallie l'armée. Il n'a pas été inquiété.

Le maréchal Mac-Mahon exécute les mouvements qui lui ont été prescrits. Il n'y a pas eu d'engagements dans la journée du 8.

La proclamation des ministres a été reçue avec enthousiasme.

Metz, 7 août, 1 h. 20 m. du soir (dépêche privée).

Les Prussiens sont, dit-on, à Saint-Avoid, à 28 kilomètres de Metz.

La ville est calme et prête pour la défense. Elle ne manifeste aucun découragement et est pleine de confiance.

On parle de transporter le quartier-général à Châlons.

Les corps d'armée de Bazaine et de Ladmirault sont intacts.

On attend pour demain une grande bataille non loin de Metz.

On vient d'amener deux espions prussiens. (La France).

Hier mercredi vers deux heures, le bruit s'est répandu dans Paris qu'un nouveau corps d'armée prussien venait d'entrer en France par le Haut-Rhin.

Mais le fait n'a pas tardé à être démenti par deux dépêches.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec le véritable nom.

Toute maladie cède à la douce *Revalésière du Barry*, qui rend santé, appétit, digestion et sommeil. Elle guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — La *Revalésière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Billange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DUBARRY, et Co., 26, place Vendôme, Paris. (557)

Marché de Saumur du 6 août.

Froment (l'h.) 77 k. 23 27	Graine trèfle 50 — —
2 ^e qualité . . . 74 21 96	— luzerne 50 — —
Seigle 75 15 50	Foin (charr.) 780 165 —
Orges 65 14 —	Luzerne — 780 157 —
Avoine 50 15 —	Paille — 780 70 —
Fèves 75 17 —	Amandes . . . 50 — —
Pois blancs . . . 80 40 —	— cassées 50 — —
— rouges 80 40 —	Cire jaune . . 50 190 —
Graine de lin . . 70 — —	Chanvre tillé . . — — —
Colza 65 — —	(52 k. 500) — à —
Chenevis 50 — —	Chanvre broyé . . — — —
Huile de noix 50 k. 70 —	Blanc — à —
— chenevis 50 40 —	Demi-couleur . . — à —
— de lin 50 86 —	Brun — à —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1869	1 ^{re} qualité 120 à 140
Id.	2 ^e id. 90 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1869, 1 ^{re} id.	60 à 70
Id.	2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1869, 1 ^{re} id.	53 à 60
Id.	2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1869, 1 ^{re} id.	48 à 55
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1869	36 à 42
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs 1869	90 à 11
Champigny, 1869	1 ^{re} qualité 120 à 140
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1869	» à »
Varrains, 1869	90 à 110
Bourgueil, 1869	1 ^{re} qualité 110 à 120
Id.	2 ^e id. » à »
Restigny 1869	90 à 100
Chinon, 1869	1 ^{re} id. 75 à 95
Id.	2 ^e id. » à »

BOURSE DU 8 AOUT.

3 p. 0/0 baisse 2 fr. — Fermé à 66 00.

1 1/2 p. 0/0 baisse 1 fr. — Fermé à 97 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

VENTE

PAR ADJUDICATION

Aux enchères publiques

DE

MAISONS,

TERRES, VIGNES,

PRÈS, BOIS,

Sis commune de Morton, arrondissement de Loudun, communes de Saix et de Raslay, même arrondissement, et commune d'Épièdes, arrondissement de Saumur, dépendant de la succession bénéficiaire de M. Augustin Gauthier, en son vivant propriétaire, demeurant à Douvy, commune d'Épièdes.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt-huit août mil huit cent soixante-dix, à midi, par le ministère de M^e Sanzay, notaire à Brézé, commis à cet effet, à la mairie de la commune d'Épièdes.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, le quatorze juillet mil huit cent soixante-dix, enregistré;

A la requête de M. Louis Gauthier, propriétaire, demeurant à Morton, agissant en qualité d'héritier, sous bénéfice d'inventaire, de feu M. Augustin Gauthier, son frère, en son vivant propriétaire, demeurant à Douvy, commune d'Épièdes; mûdit sieur Louis Gauthier ayant pour avoué constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur, rue du Temple, n° 22;

En présence de M^{me} Euphémie Madeleine Clavereau, propriétaire, demeurant à Douvy, commune d'Épièdes, veuve dudit sieur Augustin Gauthier, et sa donataire universelle en usufruit.

Immeubles composant la succession de feu Gauthier, Augustin.

NOS D'ORDRE DES LOTS.

Commune de Morton.

1^o Une maison, située sur la route de Moncontour à Saumur, plus un morceau de terre et vigne y adhérent, joignant au nord le chemin du Cimetière, au levant Baudet, au midi Louis Gauthier, au couchant le chemin de grande communication, contenant 31 ares 68 centiares.

Mise à prix..... 2,400 f.

2^o Une autre maison, située à la Grande-Rue, joignant au nord Cornuau, au levant le chemin de Douvy, au midi Guerry, au couchant Louis Gauthier.

Mise à prix..... 300 »

3^o Les Touie, terre, joignant au nord la veuve Perroteau, au levant Girault, au midi Moine, au couchant Bassereau, contenant 33 ares 26 centiares.

Mise à prix..... 480 »

4^o Le Champ-de-Tour, terre, joignant au nord le marais de Morton, au levant Bruneau, au midi le chemin du Marais, au couchant Girouat, contenant 19 ares 80 centiares.

Mise à prix..... 250 »

5^o La Marèche-au-Bois-Robert, terre, joignant au nord le Clerc, au levant Marlot, au midi Foucher, au couchant le chemin de Saint-Léger, contenant 18 ares 94 centiares.

Mise à prix..... 260 »

6^o Le Poubleau, terre, joignant au nord Bassereau, au levant Guyot, au midi Joussetin, au couchant le chemin de l'Église, contenant 4 ares 80

centiares.

Mise à prix..... 60 »

7^o Le Douviau, terre, joignant au nord Rety, au levant Roger, au midi Buzet, au couchant les héritiers Girault, contenant 13 ares 20 centiares.

Mise à prix..... 170 »

8^o La Marèche, terre, joignant au nord les héritiers Girault, au levant Dubois, au midi Neau, au couchant le chemin de Saint-Léger, contenant 11 ares 62 centiares.

Mise à prix..... 150 »

9^o En Mesnard, terre, joignant au nord le chemin de la Botte, au levant Neveu, au midi le fossé de Requête, au couchant M. Neau, contenant 9 ares 50 centiares.

Mise à prix..... 140 »

10^o Le Pré-du-Mazis, pré, joignant au nord le Chenal, au levant Louis Gauthier, au midi le chemin du Marais, au couchant Riolle, contenant 6 ares 7 centiares.

Mise à prix..... 130 »

11^o Le Fondreau, pré, joignant au nord Jean Renault, au levant Amard, au midi Anne Bain, au couchant le chemin de l'Église, contenant 4 ares 62 centiares.

Mise à prix..... 120 »

12^o La Basse-Gruche, terre, joignant au nord Roger, au levant le chemin de Morton, au midi Beaudrian, au couchant Joussetin, contenant 10 ares 56 centiares.

Mise à prix..... 150 »

13^o La Gruche, terre, joignant au nord le chemin du Mazy, au levant Roger, au midi François Robin, au couchant Deblaye, contenant 4 ares 48 centiares.

Mise à prix..... 50 »

14^o La Carte, terre, joignant au nord les acquéreurs de M. Neau, au levant le chemin de Saint-Léger, au midi Louis Gauthier, au couchant les héritiers Girault, contenant 6 ares.

Mise à prix..... 80 »

15^o La Carte, terre, joignant au nord la veuve Perroteau, au levant le chemin de Saint-Léger, contenant 5 ares 28 centiares.

Mise à prix..... 70 »

16^o Les Cadernes, terre, joignant au nord la veuve Saulnier, au levant le canton de la Basse-Gruche, au midi Foucault, au couchant Belamy, contenant 13 ares 20 centiares.

Mise à prix..... 180 »

17^o Sur le Marais, terre, joignant au nord le Marais, au levant Loissillon, au midi Bain, au couchant Guilloire, contenant 15 ares 84 centiares.

Mise à prix..... 200 »

18^o Les Cadernes ou le Cassereau, terre, joignant au nord Riolle, au levant Guépin, au midi Beaudouin, au couchant le chemin du Marais, contenant 13 ares 53 centiares.

Mise à prix..... 200 »

19^o La Marèche, terre, joignant au nord la terre Joussetin, au levant Deblaye, au midi Girault et autres, au couchant les acquéreurs de M. Lelarge, contenant 4 ares 22 centiares.

Mise à prix..... 60 »

20^o Derrière-le-Clos, vigne, joignant au nord M. Loubeau, au levant le chemin de Saint-Léger, au midi Girault, au couchant Charbonneau, contenant 23 ares 85 centiares.

Mise à prix..... 360 »

21^o La Borne, vigne, joignant au nord les représentants de M. Lelarge, au levant le chemin de Saint-Léger, au midi les héritiers Dupont, au couchant Dubois, contenant 6 ares 60 centiares.

Mise à prix..... 100 »

22^o Les Arpillers, vigne, joignant au nord les héritiers Cailleau, au levant Guilloire, au midi M. Hivert, au couchant la veuve Saulnier, contenant 8 ares 44 centiares.

Mise à prix..... 130 »

23^o Les Treilles, vigne, joignant au nord Guerry, au levant Bougeau, au midi les héritiers Lubeau, au couchant Louis Gauthier, contenant 5 ares 52 centiares.

Mise à prix..... 160 »

24^o La Terrage, vigne, joignant au nord le chemin de la Picardise, au levant Louis Gauthier, au midi Beaudouin, au couchant les héritiers Cailleau, contenant 5 ares 19 centiares.

Mise à prix..... 140 »

25^o Le Clos-Salvert, vigne, joignant au nord Louis Gauthier, au levant Mayet, au midi Roger, au couchant le chemin de Saint-Léger, contenant 3 ares 79 centiares.

Mise à prix..... 80 »

26^o La Picardise, vigne, joignant au nord le chemin du Trou-de-Sables, au levant Louis Gauthier, au midi Roger, au couchant le chemin du Trou-de-Sables, contenant 5 ares 47 centiares.

Mise à prix..... 100 »

27^o Le Clos Mouche, vigne, joignant au nord Deblaye, au levant Randouin, au midi Guyot, au couchant les héritiers Dupont, contenant 5 ares 84 centiares.

Mise à prix..... 200 »

28^o La Carte, terre, joignant au nord les héritiers Girault, au levant le chemin de Saint-Léger, au midi Louis Gauthier, au couchant M. Loubeau, contenant 18 ares 48 centiares.

Mise à prix..... 200 »

29^o Le Pouble-Noir, terre, joignant au nord Louis Gauthier, au midi Bandet, au couchant le chemin du Trou-de-Sables, contenant 8 ares 84 centiares.

Mise à prix..... 130 »

30^o Le Pineau, terre, joignant au nord les héritiers de M. Nau, au levant les mêmes, au couchant le chemin de Saint-Léger, contenant 9 ares 97 centiares.

Mise à prix..... 220 »

31^o Sur-la-Gruche, terre, joignant au nord Saulnier, au levant le sentier de l'Église, au midi Beaudouin, au couchant Louis Gauthier, contenant 15 ares 84 centiares.

Mise à prix..... 275 »

32^o Dans-les-Touie, terre, joignant au nord Duport, au levant Duport, au midi Louis Gauthier, au couchant Louis Gauthier,

contenant 19 ares 19 centiares.

Mise à prix..... 350 »

33^o Sous-le-Village, terre, joignant au nord Neveu, au levant Louis Roger, au midi les représentants de M. Lelarge, contenant 8 ares 33 centiares.

Mise à prix..... 140 »

34^o Sous-le-Village, terre, joignant au nord les représentants de M. Lelarge, au levant Harchelais, au midi les représentants de M. Lelarge, au couchant la fosse de Requête, contenant 11 ares 82 centiares.

Mise à prix..... 200 »

35^o Les Saules, terre, joignant au nord la fosse de Requête, au midi les héritiers Brillant, au couchant Beduit, contenant 5 ares 28 centiares.

Mise à prix..... 50 »

36^o En Hamelin, terre, joignant au nord Rety, au levant Riolle, au midi Rety, au couchant les acquéreurs de M. Nau, contenant 7 ares 6 centiares.

Mise à prix..... 100 »

37^o En Hamelin, terre, joignant au nord Girault, au levant Herbault, au midi Courtilleau, au couchant Guilloire, contenant 9 ares 51 centiares.

Mise à prix..... 100 »

38^o En Hamelin, terre, joignant au nord le chemin de Douvy, au levant Mayet et autres, au midi Archellais, au couchant Loissillon, contenant 10 ares 56 centiares.

Mise à prix..... 140 »

Commune d'Épièdes.

39^o En Joussetin, terre, joignant au nord les représentants de M. Nau, au midi les représentants de M. Lelarge, au midi Neveu, au couchant le chemin des Dormands, contenant 15 ares 95 centiares.

Mise à prix..... 200 »

40^o Le Boisson-Rond, terre, joignant au nord Girault, au levant René Proust, au midi le fossé de Requête, au couchant les représentants de M. Nau, contenant 9 ares 50 centiares.

Mise à prix..... 60 »

41^o Derrière le bois de Douvy, terre, joignant au nord Guilloire, au levant M. Sorin, au couchant les héritiers Cailleau, contenant 4 ares 48 centiares.

Mise à prix..... 40 »

42^o Derrière le bois de Douvy, terre, joignant au nord Clavereau, au levant Briffault, au midi les héritiers Deruet, contenant 10 ares 56 centiares.

Mise à prix..... 100 »

43^o Derrière le bois de Douvy, terre, joignant au nord la veuve Thibault, au levant les représentants Nau, au midi Deruet, au couchant les héritiers Joussetin, contenant 8 ares 40 centiares.

Mise à prix..... 80 »

44^o Le Champ-Goulon, terre, joignant au nord Billau, au levant les héritiers Gauthier, au midi Blumeau, au couchant les héritiers Deruet, contenant 14 ares 52 centiares.

Mise à prix..... 200 »

45^o Derrière-le-Bois près le Lac, terre, joignant au nord Joussetin, au levant les représentants Nau, au

midi Rety, au couchant Riolle, contenant 7 ares 92 centiares.

Mise à prix..... 130 »

46^o La Buterne, terre, joignant au nord Proust, au levant le chemin de St-Léger, au midi Sorin, au couchant Gigot, contenant 15 ares 90 centiares.

Mise à prix..... 180 »

47^o En Origné, terre, contenant 9 ares 24 centiares.

Mise à prix..... 50 »

48^o En Origné, terre, joignant au nord Guepin, au levant Louis Bellamy, au midi les héritiers Deruet, au couchant les représentants Nau, contenant 17 ares 16 centiares.

Mise à prix..... 170 »

49^o A la Rotte, terre, joignant au nord les représentants de Lalarge, au levant Louis Gauthier, au midi le marais des Chenêts, au couchant Girault, contenant 7 ares 92 centiares.

Mise à prix..... 130 »

50^o La Petite-Cardé, terre, joignant au nord les représentants de Nau, au levant le chemin de Saint-Léger, au couchant le chemin de Saint-Léger, contenant 5 ares 80 centiares.

Mise à prix..... 70 »

51^o Le Pré-des-Cornards, terre, joignant au nord le marais des Chenêts, au levant Belamy, au midi fosse de Requête, contenant 36 ares 22 centiares.

Mise à prix..... 90 »

Commune de Saix.

52^o Le Noyer-Péillard, terre, joignant au nord la terre de Palteau, au levant Benain, au midi Prosper Dilay, contenant 5 ares 82 centiares.

Mise à prix..... 25 »

53^o Derrière-le-Mazis, terre, joignant au nord Prosper Dilay, au levant le chemin de Mazis, au midi Dilay, au couchant Dilay, contenant 30 ares 36 centiares.

Mise à prix..... 50 »

54^o Le Bois-Gendron, taillis, joignant au nord Louis Royer, au levant Perroteau, au midi Perroteau, au couchant Dilay, contenant 6 ares 82 centiares.

Mise à prix..... 20 »

55^o La Taille-Cordonnau, taillis, joignant au nord Delavan, au levant Bazille, au couchant Dilay, contenant 6 ares 60 centiares.

Mise à prix..... 30 »

Commune de Raslay.

56^o Les Granges, terre, joignant au nord Doiteau, au levant Dilay, au couchant Doiteau, contenant 10 ares 50 centiares.

Mise à prix..... 240 »

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e Sanzay, notaire à Brézé. S'adresser, pour avoir des renseignements, à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et à M^e SANZAY, notaire à Brézé. S'adresser aussi à M. Louis GAUTHIER, à Morton.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le trente juillet mil huit cent soixante-dix.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le trois août mil huit cent soixante-dix. Reçu 1 franc, dixième et demi 15 centimes. (327) Signé : ROBERT.

Saumur, imp de P. GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.